

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 185

Artikel: Pour ou contre les 1588 ? : après notre petite enquête : nos conclusions

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

représente: le Conseil fédéral et son projet de loi fédérale appuyés par les fédéralistes invétérés de la Suisse romande, par les socialistes, les communistes, et bon nombre de représentants des partis bourgeois de la Suisse allemande! M. Micheli (Genève) a exprimé l'opinion qu'une loi fédérale est préférable à des prescriptions purement cantonales, s'il s'agit de combattre efficacement l'abus des stupéfiants, et que nous accomplissons par là un devoir social à l'égard de l'hygiène et de la santé de notre peuple. M. Forrer — le vice-président du Conseil — est d'avis qu'il ne peut être question d'une violation de la Constitution si on applique l'art. 69, celui-ci étant destiné dans la pensée du législateur à combattre toutes les maladies dangereuses. L'orateur relève qu'à l'époque où l'art. 69 fut révisé, l'abus des stupéfiants n'existait pas encore, sans quoi on eût certainement cherché à l'atteindre. Le point de vue médical, enfin, est représenté par le Dr Welti; il explique que les intoxications nerveuses produites par la cocaïnomanie et la morphinomanie sont des maladies dont le danger se manifeste chez nous aussi bien qu'à l'étranger, danger contre lequel le Conseil fédéral a pleinement le droit d'intervenir.

Appuyée encore par MM. Chuard et Motta, dont le premier met en évidence le but sanitaire, l'autre la solidarité internationale, la Convention est enfin votée par 118 voix contre 2, et 2 abstentions, et l'entrée en matière de la loi fédérale par 122 voix contre celles de MM. Bopp (Zurich), Gabathuler et Schär, ce dernier représentant des Sociétés de consommation de Bâle.

Selon ce projet de loi seront soumis au contrôle la production, la préparation, l'importation, l'exportation, la détention, la possession, l'achat, la vente et la cession de l'opium et de tous ses dérivés, de la morphine, de l'héroïne et de la cocaïne. La Confédération exercera la surveillance à la frontière, les cantons celle à l'intérieur du pays. *Aucune importation et exportation des produits indiqués ne pourra se faire sans une autorisation du Conseil fédéral, délivrée sur préavis de l'autorité cantonale compétente. L'exportation dans les pays ayant adhéré à la Convention internationale ne sera autorisée que si le destinataire peut produire un permis prévu par la législation de son pays.* Les contrevenants sont passibles d'emprisonnement jusqu'à une année et de l'amende jusqu'à 10.000 francs.

À la prochaine session des Chambres, le Conseil des États aura à se prononcer à son tour sur cette loi, et s'il la ratifie, le cap du referendum sera encore à doubler. Ce n'est donc que la première étape qui a été franchie, mais une étape importante; aussi peut-on espérer que la ligne de conduite sera suivie jusqu'au bout.

A. LEUCH-REINECK.

A propos du bi-centenaire de la naissance de Kant

Quelques pensées de Kant sur la femme

Kant subit dans son enfance la plus profonde influence de sa mère. C'est lui-même qui nous le dit: « Ma mère était une femme affectueuse, riche de sentiments, pieuse et probe, une mère tendre qui, par de pieux enseignements et l'exemple de la vertu, conduisait ses enfants à la crainte de Dieu. Elle m'emmenait souvent hors de la ville, attirait mon attention sur les œuvres de Dieu, s'exprimait avec de pieux ravissements sur sa toute-puissance, sa sagesse, sa bonté, et gravait dans mon cœur un profond respect pour le Créateur de toutes choses. Je n'oublierai jamais ma mère; car elle a déposé et fait croître le premier germe du bien en moi; elle excitait et élargissait mes idées, et ses enseignements ont eu sur ma vie une influence salutaire toujours persistante. » Ce sont surtout les éléments piétistes du kantisme qui dérivent en ligne droite de l'éducation qu'il reçut dans son enfance. Et qui sait si le rigorisme moral de Kant n'est pas au fond une intensification philosophique de la discipline piétiste à laquelle il a été soumis dans sa jeunesse? Il a laissé Borowski, un de ses biographes, écrire que cette obligation de la raison pratique, selon laquelle nous devons travailler à notre sainteté, il en avait eu de bonne heure la révélation typique par sa mère.

L'estime que Kant avait pour sa mère a été décisive sur la

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le compte-rendu des Journées de l'Enfance qui ont eu lieu à Lausanne la semaine dernière, comme celui de la troisième session de la Commission consultative de la Société des Nations contre la traite des femmes (7-12 avril) à Genève.

IN MEMORIAM

M. Perez-Moreira

La cause suffragiste vient de faire une perte à Genève en la personne de M. Alex. Perez-Moreira, décédé subitement en pleine activité professionnelle. La modestie extrême de ce fervent partisan de notre cause l'avait toujours tenu à l'écart des Comités organisés et des Assemblées, et c'est pourquoi la plupart de nos adhérents ne connaissaient pas, comme elle eût dû l'être, son activité généreuse. Le *Mouvement Féministe* entre autres perd en lui un ami très fidèle.

Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur la carrière très intéressante au point de vue féministe et idéaliste de M. Perez-Moreira, mais nous tenions à exprimer sans retard toute notre sympathie à sa famille et à ses amis.

Pour ou contre les 1588 ?

Après notre petite enquête : nos conclusions

Il faut conclure d'abord que cette consultation, à en juger par le nombre de réponses reçues, n'a pas précisément passionné nos abonnés: 19 réponses, sur le millier d'abonnés que nous comptons alors, représentent un pourcentage exactement de 1,9 %. Il est vrai que quelques-unes de nos correspondantes ont déclaré parler au nom de plusieurs, ce qui peut faire peut-être monter le taux de ce pourcentage, mais n'empêche pas de constater que beaucoup plus des neuf dixièmes de nos abonnés n'ont pas trouvé la question assez importante pour y répondre.

La seconde conclusion, à laquelle nous nous attendions d'ailleurs, c'est que le bonhomme La Fontaine, exprimant un adage plus antique que lui, connaissait bien la sagesse hu-

man conception qu'il s'est faite de la femme, ainsi que sur ses relations personnelles avec les femmes. Ses biographes s'accordent à nous rapporter les agréments de son commerce, l'attrait que les femmes ressentaient pour sa conversation, le goût très vif qui le portait lui-même à rechercher leur société. Il a correspondu avec des femmes sur des sujets philosophiques. Il a écrit une lettre de condoléance à la mère d'un de ses disciples, publiée plus tard sous le titre *Idées à l'occasion de la mort prématurée de M. de Funk*. Il correspond avec Marie de Herbert et lui envoie son ouvrage: *Religion dans les limites de la pure raison*.

Kant est resté célibataire. Mais c'est tout simplement parce qu'il n'a pas eu le temps de se marier! sa vie étant littéralement remplie de travail. Peut-être aussi un peu parce qu'il était jaloux de son indépendance. En tout cas, en ce qui le concernait, Kant pensait avec saint Paul: « se marier est bien, mais ne pas se marier est mieux ». A deux reprises, cependant, il a eu la tentation d'abandonner le célibat. Une fois, il avait été attiré par une jeune veuve gracieuse et douce; mais pendant qu'il calculait consciencieusement les possibilités économiques de son mariage, la candidate en épousa un autre! Une autre fois, Kant s'était épris d'une jeune fille de Westphalie; mais celle-ci partit avant que le philosophe ait pu se décider à accepter un rendez-vous.

Étant fermement convaincu de la mission de la femme dans l'œuvre de perfectionnement de l'espèce humaine en géné-

maine, quand il proclamait que contenter tout le monde et son père... La diversité des opinions manifestées risquerait de nous mettre dans un cruel embarras quant à l'attitude à prendre — si n'intervenait ici un troisième élément, dont nous avons à tenir compte très sérieusement: c'est la leçon des faits et l'enseignement des chiffres.

Pendant tout le temps qu'a duré cette enquête, en effet, nous nous sommes abstenue, afin de laisser toute liberté d'opinion à nos correspondants, de faire paraître la rubrique en cause. Or, il devient urgent maintenant de savoir exactement où nous en sommes, après ce tournant de l'année toujours critique pour notre mouvement d'abonnés.

Nous avons perdu depuis le numéro du 8 février 1924, le dernier dans lequel ait paru un état de situation:

Remboursements refusés	42
Remboursements impayés dans les délais fixés...	15
Abonnés de l'étranger n'ayant pas acquitté leur abonnement en temps voulu	10
	67 abonnements

D'autre part, nous avons gagné:

Par un « lancement » d'octobre à janvier.....	16 abonnements
Nouveaux abonnements (février à avril)	13 »
Abonnés réinscrits	2 »
Par l'Association genevoise pour le S. F.	7 »
	38 abonnements

Soit: un déficit de 29 abonnés.

— Ce n'est rien, dira-t-on. Cela se récupérera, comme des déficits analogues ont été récupérés chaque année. — Nous voudrions être aussi optimiste. Ce qui nous en empêche, c'est la comparaison entre le chiffre des nouveaux abonnés gagnés cette année et celui de la période correspondante de 1923. En effet, si l'on réfléchit que les 16 abonnements résultant du « lancement » de la fin de 1923 ont été payés exactement au moment où paraissait notre numéro du 8 février, le dernier à donner notre état de situation, et proviennent donc d'une propagande antérieure; que les 2 abonnés qui se sont réinscrits l'ont fait à la suite de circonstances qui les avaient empêchés de régler le remboursement postal, et que les 7 abonnements payés par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin étaient décidés en principe depuis le début de l'année, mais n'ont reçu des destinataires que plus tard, — on constate alors que le chiffre des abonnés gagnés pendant tout le temps que restait dans l'ombre notre état de situation n'a été que de 13. Et que, l'an dernier, exactement dans la même période com-

prise entre le premier numéro de février et le dernier numéro d'avril, période durant laquelle la fameuse rubrique a flambé en première page, importuné quelques-uns, nous le craignons, mais renseigné, encouragé, stimulé beaucoup, nous avons gagné 70 (soixante-dix) abonnés nouveaux.

La leçon des faits nous semble catégorique. Nous sommes désolée d'ennuyer, d'agacer, de crispier encore nos fidèles amis. Mais ils comprendront sans doute aussi que nous n'avons moralement pas le droit, nous qui sommes responsable de la marche financière et de l'administration de notre journal, quand nous nous trouvons en face seulement de 11 personnes sur mille (1,1 %) qui ont déclaré plus ou moins catégoriquement qu'une rubrique leur déplait, de supprimer cette rubrique, alors que sa suppression correspond à une diminution de près des $\frac{1}{5}$ de notre recrutement. Car ce n'est point seulement une question financière qui est en jeu ici, mais aussi une question de propagande, de diffusion de nos idées, puisque chaque abonné nouveau représente une mentalité, sinon à convaincre, du moins à intéresser à la cause féministe et à renseigner sur ses manifestations. De notre côté, nous pouvons les assurer que nous ferons tous nos efforts — non pas pour dissimuler la rubrique dans quelque coin perdu du Mouvement: il faut qu'elle soit vue pour produire son effet — mais pour la présenter sous une forme qui tienne compte dans la mesure du possible des observations formulées et qui ne donne à personne l'impression — qui a toujours été certes très loin de notre pensée — d'être vivement pris à partie et rendu responsable de nos difficultés.

Et ainsi, nous l'espérons, nous regimperons la pente, non seulement pour retrouver nos 29 abonnés perdus, mais encore pour avancer vers le but qui nous donnera l'indépendance économique à laquelle, tout simplement, nous aspirons.

L'ADMINISTRATION DU « MOUVEMENT FÉMINISTE. »

Quelques carrières féminines à l'étranger

I. LA FEMME CHEF D'ORCHESTRE

C'est aux Etats-Unis — naturellement — que nous en rencontrons le type accompli en la personne de Mme Davenport Engberg, qui, non seulement dirige l'orchestre de Seattle (Etat de Washington), mais encore l'a elle-même fondé et complètement organisé.

Toutefois, c'est en Europe que Mme Engberg fit ses premières armes. Américaine de naissance et excellente violoniste, elle épousa un Danois, M. H. Engberg, qui se refusa énergiquement à laisser

ral et de l'homme en particulier, Kant considère l'étude du caractère spécial du sexe féminin comme une des tâches les plus importantes du philosophe. Et il y a, en effet, dans ses écrits, une foule de passages qui nous montrent qu'il a réfléchi sérieusement sur ce problème. Contentons-nous d'en indiquer les plus typiques.

Ce qui est d'abord certain, c'est que Kant ne dénigre nulle part la femme. Il s'attache surtout à faire ressortir les différences entre les deux sexes afin de déterminer leurs tâches réciproques. Tandis que dans l'état non-civilisé, l'homme seul est supérieur à la femme, dans l'état civilisé il y a en quelque sorte égalité de supériorité: l'homme — par sa puissance physique, la femme — par son don naturel de se rendre maîtresse du penchant de l'homme. « L'homme qui a la force doit nécessairement se soumettre à celle qui n'a que la séduction, et la femme doit avoir conscience de l'empire de ses charmes; autrement, il n'y aurait plus d'égalité entre les sexes: l'un serait l'esclave de l'autre. » Voici d'autres différences entre l'homme et la femme qui sont parfaitement compatibles avec leur égalité: la femme, c'est le beau; l'homme, c'est le sublime ou le noble. La femme a un sentiment inné du beau, du gracieux et de l'ornement. Elle a de très bonne heure un sentiment de pudeur et de décence, ainsi qu'un penchant de sympathie et de pitié. Elle préfère le beau à l'utile. Et par ces qualités elle est appelée à ennoblir l'homme. La vertu de la femme est une vertu belle, celle de l'homme une vertu noble. L'honneur

consiste pour l'homme dans l'estime de soi-même; pour la femme, dans celle des autres. A l'injustice la femme oppose les larmes, l'homme la résistance et la colère. Kant semble faire sien une pensée de Sénèque sur la femme citée par le romancier anglais Richardson: « La jeune fille ajoute à tout jugement qu'elle porte: « comme dit mon frère »; une fois mariée, elle ajoutera: « comme dit mon mari ». La femme a autant de grandes passions que l'homme, mais elle est plus réfléchie, c'est-à-dire en ce qui concerne la décence; l'homme est plus irréfléchi. Par le mariage, la femme devient libre, l'homme perd la liberté. Dans la vie conjugale, la femme doit régner, l'homme doit régir, car le penchant règne et l'entendement régit. L'homme doit gagner, la femme doit économiser.

En prenant en considération la grande influence que la femme est appelée à exercer sur l'homme, Kant veut pour elle une éducation essentiellement morale. « Combien le penchant que nous avons pour les femmes pourrait contribuer à nous ennoblir, si, au lieu d'une instruction sèche, on développait en elles de bonne heure le sentiment moral, afin de les rendre capables de sentir ce qui convient à la dignité et aux qualités sublimes de l'autre sexe, et de les préparer par là à regarder avec mépris les fades minauderies et à ne se rendre à aucune autre qualité qu'à celle du mérite. » — « L'objet de la science des femmes, c'est surtout l'espèce humaine (*der Mensch*), et, dans l'espèce humaine, l'homme en particulier (*der Mann*). Leur philosophie n'est pas de raisonner, mais de sentir. Les